



Règlement intérieur des activités socioculturelles

Septembre 2024 à juillet 2025

Le fonctionnement

Les activités débutent en septembre et se terminent courant juin/juillet. Un calendrier de chaque activité est disponible à l'accueil du centre social sur demande.

En cas d'absence de l'intervenant et si le calendrier ne permet pas d'autres solutions, des séances de rattrapage peuvent avoir lieu durant les vacances scolaires. Les intervenants vous informeront des éventuelles modifications en cours d'année.

Les activités socioculturelles font l'objet :

- D'un engagement annuel,
- D'un achat de cartes avec 5 ou 10 séances selon les activités. *Compte tenu de leur nature, certaines activités ne proposent pas cette formule de cartes.*

Pour chaque activité, il est possible de faire une séance d'essai gratuite avant de s'engager.

Les mesures sanitaires

Nous resterons vigilants sur les conditions sanitaires du moment et nous nous adapterons aux protocoles éventuels.

Les Tarifs

Les tarifs à l'année des activités sont calculés en fonction de plusieurs paramètres :

- Nombre de séances assurées par l'intervenant et sa présence au P'tit dej' des associations,
- Prise en compte du quotient familial.

Pour mémoire : le Conseil d'Administration a décidé de ces paramètres pour rendre les activités accessibles au plus grand nombre en référence aux objectifs du Projet Social.

Les cartes sont valables sur la saison en cours et ne sont **ni remboursables, ni reportables** sur l'exercice suivant.

A noter **qu'il n'est pas possible de prendre des cartes de moins de 10 séances si l'activité ne le propose pas. Le participant fera donc le choix de renouveler ou non une carte avec des séances à perte.**

Inscription en cours d'année :

- Entre septembre et décembre : le tarif de l'année est appliqué,
- Entre janvier et mars : le tarif est au prorata pour 2 trimestres,
- A partir d'avril : c'est le recours à la formule « cartes » si l'activité le prévoit.



Tarif dégressif :

Si un adhérent ou un membre de son foyer s'inscrivent à plusieurs activités avec un engagement à l'année, un tarif dégressif s'applique. Le montant de la réduction est fixé comme suit :

- 2 activités : 20 €
- 3 activités : 30 €
- 4 activités : 40 €

Activité	A	B	C	D	E	Cartes
Magie	Gratuit (sous condition d'adhésion au centre social)					-
Yoga (vendredi)	75 €	85 €	93 €	103 €	115 €	100 € (10 séances)
Gym assouplissement et gym séniors	88 €	105 €	118 €	136 €	158 €	80 € (10 séances)
Pilates						
English conversation	100 €	120 €	135 €	155 €	180 €	-
Cardio renfo						80 € (10 séances)
Escale bien-être						80 € (10 séances) 40 € (5 séances)
Théâtre (6-11 ans)						-
Hatha yoga (lundi)	150 €	170 €	185 €	205 €	230 €	100 € (10 séances)
Théâtre (11-16 ans) et (+ de 16 ans)						-
Groupe Projet Théâtre + 16 ans	250 €	290 €	320 €	360 €	410 €	-

Tarifs des activités socioculturelles 2024-2025

Si vous n'êtes pas affilié à la CAF ou la MSA : sur votre dernier avis d'imposition, prendre le revenu fiscal de référence, le diviser par 12 et par le nombre de parts du foyer fiscal. Vous obtenez votre quotient familial (QF) pour vous situer dans l'une des 5 tranches et connaître le tarif de l'activité :

- A : QF jusqu'à 400
- B : QF de 401 à 800
- C : QF de 801 à 1 200
- D : QF de 1 200 à 1 800
- E : QF plus de 1 800

L'adhésion

En vous inscrivant ici **vous adhérez à une association locale** qui fonde l'ensemble de ses actions sur les **valeurs de dignité humaine, convivialité, partage, disponibilité et travail collectif**. Adhérer c'est soutenir l'association et les bénévoles qui s'y engagent. **Le paiement de l'adhésion fait sens, il est obligatoire.**

L'adhésion est **valable de date à date** : 20 € pour les adultes ; 12 € pour les enfants ; 30 € pour une famille ; 10 € pour les familles ayant un quotient inférieur à 400.



Les règlements

Les paiements se font à l'inscription. Il est possible de régler en espèces, en chèque ou chèque vacances. Le règlement par chèque peut être échelonné au mois ou au trimestre. Les encaissements au trimestre seront réalisés en octobre, janvier et avril et vous avez le choix entre la première ou la deuxième quinzaine du mois pour l'encaissement de vos chèques.

Les remboursements seront effectués uniquement sur présentation d'un justificatif : certificat médical ou en cas de force majeure (reprise d'un emploi, déménagement, ...).

S'inscrire

- Remplir la fiche d'inscription,
- Régler la totalité de l'activité ainsi que l'adhésion au centre social,
- Pour les abonnements à l'année uniquement : Fournir votre quotient familial CAF ou MSA (ou à défaut, votre dernier avis d'imposition). Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, ce sera le tarif le plus élevé qui sera appliqué.
- Pour les activités animées par Fabienne Lainey (gym séniors, pilates et gym assouplissement) : remplir le formulaire d'adhésion à la Fédération « Sport pour tous ». Aucun supplément n'est exigé pour le paiement de la licence (26 €), celle-ci est intégralement prise en charge par le Centre Social.

Votre inscription sera traitée et validée à réception de votre dossier complet. Merci de nous le déposer dans les meilleurs délais. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Engagement

Je soussigné(e)certifie avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature :